Nations Unies S/PV.5686



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5686e séance

Mercredi 30 mai 2007, à 16 h 10

New York

Président :	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Budiman
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Sulaiti
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Galbavý

Ordre du jour

La situation au Burundi

Premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/287)

07-36274 (F)



La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2007/287)

Le Président (*parle en anglais*) *:* Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/287, qui contient le premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/92, qui contient une lettre datée du 13 février 2007 adressée au Secrétaire général par le représentant de la France, transmettant les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés sur le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Burundi (S/2006/851/Corr.1).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'évolution récente de la situation politique au Burundi où le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures correctives en vue de promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et la concorde sociale. En outre, il prend note avec satisfaction des mesures prises pour améliorer la gouvernance économique et accroître la transparence et la responsabilisation dans les institutions publiques. Il encourage les autorités à continuer de prendre ces mesures et à mener à bien les réformes convenues dans les accords adoptés à Arusha en 2000, à Pretoria en 2003 et à Dar es-Salaam en 2006 et appelle tous les acteurs politiques burundais à conserver l'esprit de dialogue, de consensus et d'ouverture, y compris pour régler la question du partage équitable du pouvoir, qui leur a permis de réussir la transition dans leur pays.

Le Conseil accueille avec satisfaction la création du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et l'appui qu'il fournit à l'entreprise de consolidation de la paix.

Le Conseil salue l'action que mènent l'Équipe spéciale de l'Union africaine et la mission de facilitation sud-africaine pour appuyer l'Accord général de cessez-le-feu de Dar es-Salaam du 7 septembre 2006. Il demande aux deux parties de continuer d'œuvrer à régler les questions en suspens dans un esprit de coopération. Il se félicite de la reprise des travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance le 28 mai 2007 en vue de discuter des obstacles à l'application de l'Accord de cessez-le-feu pour les éliminer. Il encourage en particulier le Gouvernement burundais à continuer de chercher une solution politique à l'impasse actuelle et engage vivement les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) à s'acquitter dans les meilleurs délais des obligations mises à leur charge par l'Accord général de cessez-le-feu. Il invite aussi le BINUB et l'Union africaine à continuer de soutenir cette entreprise.

Le Conseil engage le Gouvernement à intensifier l'action qu'il mène dans tous les domaines qui intéressent la réforme du secteur de la sécurité et à s'attaquer à la question des violations des droits de l'homme commises par des membres des services de sécurité, y compris en en traduisant les auteurs en justice, et invite les partenaires internationaux, dont le BINUB, dans le cadre de son mandat, à accroître l'appui qu'ils apportent à cette entreprise.

Le Conseil exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité et promouvoir et défendre les droits de l'homme, en s'attachant particulièrement dans cet esprit à réduire le niveau élevé de violence sexiste et de violence sur la personne d'enfants. Il encourage le Secrétaire général et les autorités burundaises à poursuivre le dialogue en vue de parvenir à un accord sur la création d'un mécanisme de justice transitionnelle fondé sur les normes les plus élevées de justice et de respect du droit international humanitaire.

Le Conseil rappelle les conclusions de son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés concernant les parties au conflit armé au Burundi (S/2007/92) et appelle le Gouvernement burundais et toutes les parties, ainsi que les organismes des Nations Unies et les gouvernements donateurs à coopérer avec le Groupe de travail en vue de donner suite à ces conclusions.

Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé présenté par le Président du Comité de la Commission de consolidation de la paix sur ses activités concernant le Burundi et, dans cet esprit, encourage le Gouvernement burundais et le BINUB à coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer un cadre stratégique viable qui permette d'amener le Gouvernement burundais et tous ses partenaires à adhérer aux priorités de consolidation de la paix au Burundi. Il souligne qu'il est nécessaire de permettre aux Burundais de s'approprier largement le cadre stratégique et attend avec intérêt de recevoir de la Commission de consolidation de la paix d'autres avis sur le Burundi, en particulier les questions traitées par le cadre stratégique. Il accueille avec satisfaction les conclusions de la table ronde organisée par le Gouvernement avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies les 24 et 25 mai à Bujumbura et prie instamment les donateurs de verser les contributions qu'ils ont annoncées à cette occasion.

Le Conseil se félicite de la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, du processus de la Conférence sur la région des Grands Lacs et de l'adhésion officielle prochaine du Burundi à la Communauté d'Afrique de l'Est. Il se félicite également de l'engagement pris par le Gouvernement de ratifier le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs à la prochaine session parlementaire. Il encourage le Burundi et tous les pays de la région à continuer d'œuvrer à la paix, à la stabilité et au développement bénéfique pour tous. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/16.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.